

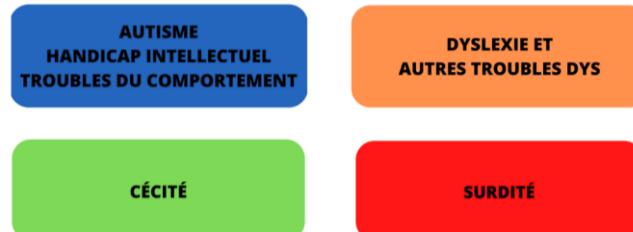
Charte de prêt des collections

Édition Jeunesse Accessible

Dans le cadre des actions engagées sur les publics éloignés du livre et de la lecture, la MDO a décidé d'impulser une démarche pour **favoriser une meilleure accessibilité des bibliothèques de l'Oise aux publics spécifiques**. La MDO propose donc le dispositif des Editions Jeunesse Accessibles pour les enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap ou en difficultés de lecture, mais aussi pour tous les autres enfants et adolescents. Ce dispositif, en partenariat avec la MDPH, a pour vocation d'être déployé sur l'ensemble du réseau de la médiathèque départementale.

Les livres EJA sont adaptés à tous types de handicaps : livres en braille, tact-illustrés, audio, gros caractères, langue des signes, pictogrammes, « Facile à lire et à comprendre », livres syllabiques, Mise en page accessible, etc.

Chaque document est identifié par un Code couleur représentant 4 grandes familles de handicaps :



Conditions de prêt du mobilier

La MDO met à disposition des bibliothèques un meuble modulable spécifiquement conçu pour le fonds Édition Jeunesse Accessible pour une durée de 6 mois, afin de tester le dispositif.

Composition de l'espace : 1 meuble et environ 200 documents adaptés.

Pour prétendre au prêt de l'espace EJA, la bibliothèque doit :

- S'engager dans une démarche partenariale avec des partenaires sociaux (MDPH, IME, Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), Association de parents d'enfants en situation de handicap ...).
- Valoriser l'espace EJA dans la bibliothèque
- Présenter les ouvrages de face.
- Prévoir des temps de médiation et d'animation autour du fonds FAL en direction des publics visés.

Conditions de prêt des collections

La MDO met à disposition des bibliothèques un fonds EJA. Le renouvellement de la sélection des ouvrages se fera à la MDO deux fois par an.

Pour prétendre au prêt de fonds EJA, la bibliothèque doit :

- Mettre en place son propre espace.
- Disposer d'un minimum de 150 ouvrages EJA et les renouveler régulièrement.

Installer l'espace EJA clairement identifié, sur un mobilier repérable

Pour prétendre au prêt de fonds EJA, la bibliothèque doit :

- Poursuivre la démarche partenariale avec des partenaires sociaux (MDPH, IME, Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), Association de parents d'enfants en situation de handicap ...).
- Poursuivre les temps de médiation et d'animation autour du fonds EJA en direction des publics visés.

La MDO s'engage à vos côtés en vous accompagnant dans l'installation, la médiation et la recherche de partenaires ainsi que dans la formation.

Pour plus d'information, veuillez contacter le responsable des Publics spécifiques Laurent Van Tiel : laurent.vantiel@oise.fr Joséphine Dehodang : josephine.dhodang@oise.fr